



RÈGLEMENT DES TIRAGES AU SORT DES LOTS ET DES BONS D'ACHAT DE BIOTERRA 2026

FICOB A, Parc des Expositions du Gipuzkoa, code d'identification fiscale : G20816765, organise les tirages au sort suivants à l'occasion de la 19e édition de BIOTERRA, qui aura lieu les 5-6-7 juin 2026 à Ficoba, Parc des Expositions du Gipuzkoa :

- 2 bons d'achat de 100€ chaque jour de la foire
- 2 lots de produits biologiques chaque jour de la foire.

Les tirages au sort susmentionnés seront effectués conformément aux RÈGLES suivantes :

1.- Les personnes âgées de moins de 18 ans, les employés des entreprises exposantes, les employés de la Fondation Ficoba ou de toute autre personne liée aux entreprises sous-traitées par Ficoba pour l'organisation du salon ou aux entreprises sponsors, seront exclus des tirages au sort et ne pourront pas être gagnants. Dans tous les cas précédents, leurs parents directs jusqu'au deuxième degré de consanguinité ou d'affinité, sont également exclus du tirage au sort.

Dans le cas où l'une des personnes exclues de la participation serait gagnante, elle perdrait son droit d'obtenir le prix.

2.- Les participants aux tirages au sort devront remplir les données personnelles demandées lors du téléchargement du billet d'entrée à la foire. Grâce au site web de BIOTERRA. Le code QR est disponible pour être scanné sur différents supports, tels que des affiches, des bannières, des publicités. Les personnes intéressées pourront compléter leurs données et participer au tirage au sort. Seules les inscriptions qui participent à la foire seront prises en compte.

3.- Les tirages au sort qui auront lieu pendant l'événement seront les suivants :

2 bons d'achat de 100 € sera tiré au sort tous les jours à 16 heures (sauf le 9 juin, qui sera tiré à 12 heures) et le gagnant sera appelé à ce moment-là. Ce prix ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles expressément stipulées dans le présent document : appliquer la valeur économique à l'achat d'articles des entreprises et des marques participantes sur les stands, et ce, dans les conditions suivantes l'achat susmentionné pendant la période de détention de BIOTERRA, c'est-à-dire du 5 au 7 juin 2026.



Les gagnants seront accompagnés d'un membre de l'organisation qui portera l'argent et pourront faire des achats dans autant de stands qu'ils le souhaitent.

Deux lots de produits biologiques seront tirés au sort chaque jour à 16 heures et le gagnant sera appelé à ce moment-là. Si le gagnant ne se présente pas pour récupérer son prix pendant la période de la foire, il pourra le récupérer dans les bureaux de FICOPA pendant la semaine suivant la foire, du 9 au 13 juin 2026 de 9h à 15h.

4.- Chaque tirage au sort sera effectué par un tirage au sort sur le web/application (en ligne), qui déterminera le gagnant. Les noms des gagnants seront affichés à la réception de la foire et ils seront contactés par téléphone par les organisateurs de la foire pour les informer de leur prix.

5.- La Fondation Ficoba n'est pas responsable des réclamations qui pourraient être faites concernant les produits achetés avec le prix.

6.- La Fondation Ficoba se réserve le droit de publier, d'émettre et de diffuser par tous les moyens qu'elle jugera opportuns les coordonnées, les photos et les images des gagnants des prix, aussi bien immédiatement que dans le futur, dans toute communication et publicité qu'elle jugera opportunes.

7.- La Fondation Ficoba sera compétente pour adopter toutes les décisions et modifications qu'elle jugera opportunes et nécessaires pour le développement de ces tirages, ainsi que pour faire référence à tous les aspects qui n'ont pas été envisagés ici. La participation implique l'acceptation et la conformité aux dispositions du présent règlement.

8.- Conformément aux dispositions du Rglto. UE 2016/679 et dans notre politique de confidentialité située à l'adresse www.ficoba.org, vous êtes informé que les données que vous fournissez seront incorporées aux fichiers de la FONDATION FICOPA afin de vous informer des événements futurs. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de droit à l'oubli, de limitation, de portabilité et d'opposition en envoyant un courrier à FUNDACIÓN FICOPA (Avda. Iparralde, 43. 20302 Irun) ou à ficoba@ficoba.org